
[Imprimer](#)

ZAC Ecoquartier fluvial à L'Île-Saint-Denis : vers une nouvelle maîtrise d'œuvre

Image

La SEM Plaine commune développement cherche une maîtrise d'œuvre de suivi de l'exécution des travaux d'aménagement définitifs de la ZAC Ecoquartier fluvial à L'île-Saint-Denis.

La ZAC Ecoquartier fluvial porte sur un périmètre total de 13,9 ha réparti sur deux emprises foncières distinctes : le site des entrepôts du Printemps (7,7 ha, dont la phase 1 est quasiment achevée et les phases 2 et 3 sont l'objet d'un nouveau marché) ; le site des Galeries Lafayette et le site Charvet

(5,2 ha). Plaine Commune a désigné la SEM Plaine commune développement aménageur de la ZAC.

Pour ce site, l'ambition portée est "de faire de ce territoire une référence régionale d'écologie urbaine, avec un projet urbain conçu comme un écosystème intégré à son milieu naturel, urbain, social et économique, indiquent les documents de marché. Il s'agit d'offrir aux habitants une grande qualité de vie et léguer aux générations futures un quartier durable."

Les phases 2 & 3 du secteur Printemps, correspondant au Village des athlètes, font l'objet d'une consultation de maîtrise d'œuvre de suivi de l'exécution des travaux d'aménagement définitifs de Plaine commune développement. La programmation prévoit notamment 335 logements (24 450 m²), 2 700 m² de commerces et d'activités, une base nautique, un équipement culturel privé, des bureaux (10 200 m²), un hôtel de 140 chambres (4 200 m²) et des équipements publics.

Achèvement en 2025

Sur ce secteur, les travaux de terrassement et de réseaux ont été réalisés (2020-21) et les travaux espaces publics restants dits « aménagements définitifs » sont à venir (2022-26). Les travaux de construction ont démarré à l'été 2021. Les travaux de construction de l'équipement public Centrale de mobilités n°2 doivent démarrer au 3e trimestre 2022.

Le nouveau groupement de maîtrise d'œuvre devra décliner le projet réalisé par Inuits-OTCI-Sinbio-Scène publique pour lancer la consultation des entreprises travaux en février 2022, pour une désignation en mai 2022, puis suivre les travaux de voiries et réseaux divers de 2022 à 2024 puis en 2025 pour les derniers aménagements. Ces phases 2 et 3 s'inscrivent en effet dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Les constructions et espaces publics à venir seront donc livrés en 2024 et serviront temporairement à l'accueil d'une partie des athlètes olympiques, avant de retrouver leurs destinations finales, dite héritage, après des travaux de reconversion.

[Consulter l'avis](#)